

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 880

présenté par

M. Moulliere, M. Berrios, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon, M. Albertini, Mme Bellamy,
M. Benoit, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriet,
M. Jolivet, M. Alfandari, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Marle, M. Lemaire,
Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, Mme Mesnard, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus,
Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut,
M. Valletoux et Mme Violland

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Compléter l'intitulé du chapitre I^{er} par les mots :

« , au risque d'accroître les inégalités économiques et sociales en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Horizons & Indépendants propose de compléter l'intitulé du chapitre premier par les mots : « au risque d'accroître les inégalités économiques et sociales en France », pour souligner l'impact délétère de cette proposition de loi sur la cohésion nationale.

En supprimant le report de l'âge légal à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation, cette proposition de loi créerait des inégalités accrues. Les actifs devront financer un déficit aggravé, tandis que les pensions futures seront menacées, touchant prioritairement les classes les plus modestes. Par ailleurs, les efforts pour mieux prendre en compte les carrières longues, la pénibilité ou la revalorisation des petites pensions, portés par la réforme de 2023, seraient annulés, accentuant les écarts entre catégories socio-professionnelles.

Cette proposition, purement idéologique, ignore les disparités sociales et territoriales en matière de retraites. Les plus fragiles, notamment les femmes et les travailleurs précaires, en seraient les premières victimes pour financer un système qui ne serait plus seulement en déficit, mais en faillite. En sacrifiant les équilibres nécessaires, ce texte met en danger l'équité sociale et fragilise le pacte républicain.